

Inter Invest Capital

Rapport ESG

2021

Sommaire

- Message des dirigeants2**
- 1. Inter Invest Capital en bref3**
- 2. Démarche d’investisseur responsable5**
 - 2.1. Étapes clés5**
 - 2.2. Engagements et initiatives pour l’investissement responsable6**
 - 2.2.1. UN PRI et France Invest – Diffuser des pratiques d’investissement responsables6**
 - 2.2.2. Charte SISTA – Promouvoir la parité femme-homme7**
- 3. Politique ESG d’Inter Invest Capital8**
 - 3.1. Gouvernance ESG9**
 - 3.1.1. Ressources dédiées à l’ESG9**
 - 3.1.2. Politique de rémunération 10**
 - 3.1.3. Communication aux investisseurs 11**
 - 3.2. Processus d’investissement responsable 11**
- 4. Portefeuille d’Inter Invest Capital 12**
 - 4.1. Engagement auprès des entreprises en portefeuille 12**
 - 4.2. Etude de cas - CertiDeal, réduire l’empreinte du numérique 15**
- Avertissements 18**
- Annexe – Un contexte réglementaire en pleine évolution 19**

Message des dirigeants

L'année 2021 a marqué un tournant. Inter Invest Capital a structuré son approche pour approfondir ses engagements en tant qu'investisseur responsable et décidé de s'engager pour l'intégration des enjeux environnementaux, sociétaux, et de gouvernance (« ESG ») dans sa politique d'investissement et la gestion de son portefeuille.

Aujourd'hui, Inter Invest Capital annonce la publication de son premier rapport ESG, une étape majeure dans son ambition de devenir un acteur clé face à ces défis croissants.

Ce premier rapport ESG est l'occasion pour Inter Invest Capital de présenter les initiatives mises en place depuis sa création en 2015, de mettre en avant l'accélération de sa démarche d'investisseur responsable en 2021 et de définir ses prochaines ambitions pour les années à venir.

Convaincus que l'humain est la clé du succès d'une organisation, nous sommes attachés à des valeurs favorisant la réussite collective, l'implication et l'engagement des équipes. Par conséquent, Inter Invest Capital renforce les connaissances et la compréhension de ses collaborateurs sur les questions relatives à l'ESG afin de leur permettre de considérer ces sujets comme des éléments clés de la création de valeur et du développement pérenne des entreprises que nous accompagnons.

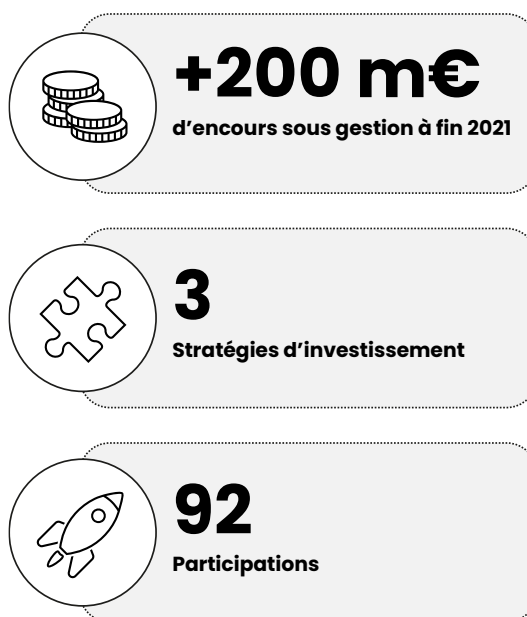
Benjamin Cohen, Julien Hugot, Benoit Petit et Daniel Petit

1. Inter Invest Capital en bref

L'organisation d'Inter Invest Capital

Créée en 2015 et basée à Paris, Inter Invest Capital dispose de près de 200 millions d'euros sous gestion à fin 2021. Spécialisée principalement autour de trois stratégies d'investissement, Growth, Immobilier et Outre-Mer, Inter Invest Capital compte plus de quatre-vingt-dix sociétés en portefeuille.

Avec son équipe d'investisseurs expérimentés aux parcours complémentaires, Inter Invest Capital se distingue par une culture forte et authentique de l'entrepreneuriat, une politique d'investissement rigoureuse, professionnelle et transparente, une grande réactivité, et une implication réelle auprès des entreprises de son portefeuille.



Données internes au 31/12/2021

Stratégies d'investissement

Inter Invest Capital a déployé trois stratégies d'investissement distinctes :

Growth

La stratégie Growth vise des investissements en Series A au capital de startups françaises en forte croissance, aux fondamentaux économiques sains, positionnées sur des marchés

innovants, et dirigées par des entrepreneurs ambitieux.

Cette verticale représente c.50% des encours. Le dernier fonds Growth, FPCI Fortuny II, est encore ouvert à la souscription.

Immobilier

Inter Invest Capital a lancé en 2020 une gamme de fonds spécialisés sur le secteur immobilier. Ces véhicules ciblent principalement, en France et en Europe, des sociétés de l'immobilier d'une part (marchands de biens, réhabilitation, exploitation commerciale d'actifs immobiliers et promotion immobilière) et de l'immobilier géré d'autre part (hôtellerie, hôtellerie de plein air, résidence avec services, coworking, coliving, etc.).

Cette verticale représente c.20% des encours. Les deux fonds lancés, le FPCI Capital Immo et le FCPR Inter Immo sont encore ouverts à la souscription et le FPCI Capital Immo a obtenu le label Relance en 2021.

Outre-Mer

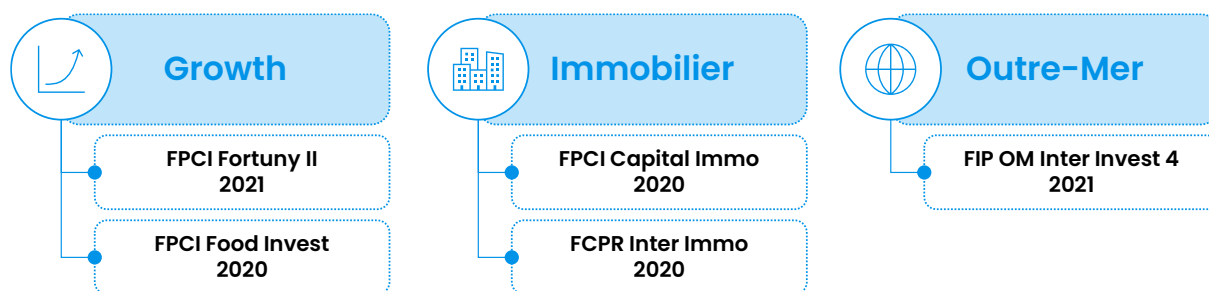
La stratégie Outre-Mer vise des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres au capital de PME domiciliées dans les DOM-COM. Les véhicules gérés sur cette verticale offrent une réduction d'IR aux souscripteurs.

Cette verticale représente c.30% des encours. Le dernier fonds Outre-Mer, FIP OM Inter Invest n°4, est encore ouvert à la souscription.

Fonds d'investissement

Cinq des fonds gérés par Inter Invest Capital sont encore ouverts à la souscription à la date de publication de ce rapport.

Fonds d'investissement d'Inter Invest Capital ouverts à la souscription



Deux des fonds lancés en 2020, le FPCI Food Invest et le FPCI Capital Immo, bénéficient du Label Relance reconnaissant les fonds d'investissement soutenant les entreprises françaises et en particulier les PME et ETI afin de contribuer activement à la relance de

l'économie.

Focus sur les fonds Label Relance

Lancé par le gouvernement français en octobre 2020, le label Relance reconnaît les fonds d'investissement soutenant les entreprises françaises et en particulier les PME et ETI. Ce label vise à aider les particuliers à orienter leur épargne vers les fonds d'investissement dont la vocation est d'accompagner des PME et ETI françaises dans leur développement et de contribuer ainsi activement à la relance de l'économie.

Les critères à respecter pour bénéficier de ce label sont :

- 1) Investir une partie significative de leurs actifs dans des entreprises françaises (fonds propres ou quasi-fonds propres), dont des PME et ETI ;
- 2) Respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) qui doivent guider la politique d'investissement et d'engagement actionnarial ;
- 3) Réaliser un reporting semestriel attestant du respect de la charte et valorisant la contribution de l'épargne financière au dynamisme de l'économie et des territoires.

Le label relance vise à guider les investisseurs mais n'offre pas de garantie du capital investi et n'atteste pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds.

2. Démarche d'investisseur responsable

2.1. Étapes clés

2015

- Création d'Inter Invest Capital

2020

- Signature des Principes pour l'Investissement responsable de l'ONU (UN PRI)
- Signature de la charte SISTA pour l'égalité femme-homme

2021

- Signature de la Charte des Investisseurs pour la Croissance de France Invest
- Définition d'un questionnaire ESG pour le reporting extra-financier des entreprises en portefeuille
- Recrutement d'un RCCI, responsable des risques et référent ESG

- Définition et publication de la Charte ESG
- Obtention du Label France Relance pour le **FPCI Food Invest** et le **FPCI Capital Immo**
- Définition et publication de la Politique de durabilité

S1 2022

- Mise en place d'une procédure ESG
- Premier reporting ESG pour les fonds label relance
- Formation des équipes d'investissement à la finance responsable
- Publication du premier rapport ESG annuel d'Inter Invest Capital

S2 2022

- Refonte de la politique et stratégie d'investissement responsable

2023

- Premier reporting PRI
- Déploiement du questionnaire de reporting ESG pour tous les fonds et leurs entreprises en portefeuille
- Mise en place de Comités ESG

2.2. Engagements et initiatives pour l'investissement responsable

2.2.1. UN PRI et France Invest – Diffuser des pratiques d'investissement responsables

Inter Invest Capital s'engage à promouvoir l'investissement responsable et l'adoption de bonnes pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance auprès de ses paires et de ses parties prenantes. Cet engagement se traduit par la contribution et l'implication de la société de gestion dans plusieurs organisations promouvant une finance durable et responsable.

Depuis février 2021, Inter Invest Capital est signataire de la Charte des Investisseurs pour la Croissance de France Invest, définissant 16 engagements liés aux enjeux économiques, sociaux, humains, environnementaux et de bonne gouvernance sur lesquelles les sociétés du capital-investissement exercent une influence.

Inter Invest Capital est également signataire des UN PRI (Principes pour l'Investissement Responsable définis par les Nations Unies) depuis juillet 2020.

En signant les UN PRI, Inter Invest Capital s'engage publiquement à adopter les six principes pour l'investissement responsables afin de promouvoir une finance plus durable et d'améliorer son approche de l'investissement responsable.

Inter Invest Capital complètera en 2023 son premier reporting PRI sur ses activités et pratiques d'investissement responsable. A l'issue de ce reporting, Inter Invest Capital pourra communiquer auprès de ses investisseurs, privés et institutionnels, sur sa performance et ses pratiques ESG via les différents Rapports de Transparence et d'Evaluation délivrés par les PRI.

Les six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable

Six principes pour l'investissement responsable

Principe 1 - Nous prendrons en compte les **questions ESG** dans les processus **d'analyse et de décision en matière d'investissement.**

Principe 2 - Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions **ESG dans nos politiques et pratiques d'investisseurs.**

Principe 3 - Nous demanderons aux **entités dans lesquelles nous investissons** de **publier des informations appropriées sur les questions ESG.**

Principe 4 - Nous favoriserons **l'acceptation et l'application des Principes** auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Principe 5 - Nous travaillerons ensemble pour **accroître notre efficacité dans l'application des Principes.**

Principe 6 - Nous **rendrons compte individuellement de nos activités** et de nos **progrès** dans l'application des Principes.

2.2.2. Charte SISTA – Promouvoir la parité femme-homme

Inter Invest Capital souhaite instaurer une meilleure culture de l'égalité femmes-hommes en promouvant l'entrepreneuriat féminin et une meilleure représentation des femmes au sein des entreprises et de leurs organes de direction.

En tant que signataire depuis juillet 2020 de la Charte SISTA, aux côtés d'autres sociétés de gestion et investisseurs institutionnels, Inter Invest Capital souhaite apporter sa contribution à une plus grande mixité dans l'économie numérique et accélérer le financement des femmes entrepreneures.

Ainsi Inter Invest Capital associe ses efforts pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes et atteindre l'objectif fixé par le collectif SISTA de 25% de startups financées en 2025 fondées ou co-fondées par des femmes, 30% en 2030 et 50% en 2050.

Focus sur la Charte SISTA

CHARTRE SISTA

Mesurer la place du genre dans son portefeuille

1. **Mesurer et suivre le nombre de dossiers reçus portés** par des femmes fondatrices ou co-fondatrices d'entreprises.
2. **Mesurer et suivre le nombre de premiers rendez-vous** organisés avec des femmes fondatrices ou co-fondatrices d'entreprises.
3. **Mesurer et suivre le nombre de startups financées**, ainsi que les montants investis, avec des femmes fondatrices ou co-fondatrices d'entreprises et leur part de capital détenue.
4. **Communiquer publiquement et annuellement** les données anonymisées.

Adopter des pratiques de recrutement plus inclusives

1. **Se fixer un objectif minimum de 30% de partenaires femmes et 50%** dans nos équipes d'investissement.
2. **Inclure l'ensemble des talents** dans nos pratiques de recrutement.

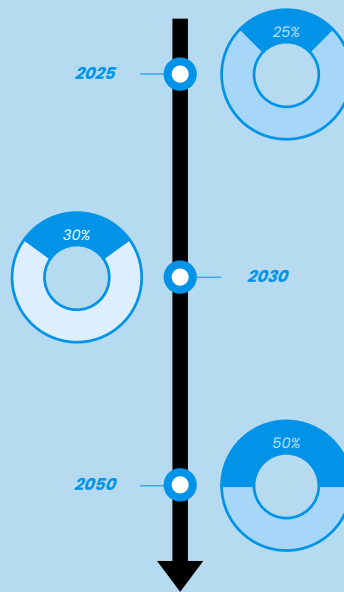
Adopter des pratiques d'investissement plus inclusives

1. **Appliquer des processus équitables de sélection des projets.**
2. **Proposer des "office hours" dédiées aux femmes** fondatrices et co-fondatrices d'entreprises innovantes.

Faire rayonner les bonnes pratiques dans l'écosystème

1. **Faire appel à plus de femmes expertes**, figures inspirantes et mentor.es.
2. **Soutenir et accompagner les réseaux de femmes** dédiés à l'entrepreneuriat et à la tech.

Part des startups financées fondées ou co-fondées par des femmes



Pour aller plus loin – Atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des équipes d'investissement

Inter Invest Capital s'engage à définir un objectif de représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les équipes et les organes responsables chargés de prendre des décisions d'investissement. Conformément aux exigences de l'article L533-22-4 du Code Monétaire et Financier, Inter Invest Capital vous informe qu'elle s'est fixée pour objectif d'atteindre 30% de femmes dans ses équipes d'investissement d'ici 2030 et 50% d'ici 2040. A la date du 31 décembre 2021, Inter Invest Capital comptait 10% de femmes parmi ses employés. Aucune femme n'était représentée dans les équipes d'investissement ou les organes de direction de la société de gestion.

3. Politique ESG d'Inter Invest Capital

Dès 2021, Inter Invest Capital a engagé une démarche visant à approfondir ses engagements en matière d'investissement responsable afin de répondre aux attentes de

ses investisseurs privés et de futurs investisseurs institutionnels.

3.1. Gouvernance ESG

Inter Invest Capital s'engage à prendre en compte les trois dimensions de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans sa politique d'investissement, dans le suivi et l'accompagnement de ses participations et dans sa communication avec ses investisseurs. Inter Invest Capital a notamment défini en 2021 une Charte ESG publique décrivant :

- 1 La prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement d'Inter Invest Capital, de l'analyse préliminaire des opportunités d'investissement jusqu'à la décision d'investissement finale (pour plus d'information se référer à la section 3.2.1. Processus d'investissement responsable).
- 2 Le suivi des participations et l'accompagnement des dirigeants dans la mise en place de bonnes pratiques ESG (pour plus d'information se référer à la section 3.2.2. Engagement auprès des sociétés en portefeuille).
- 3 La communication aux investisseurs sur la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement (pour plus d'information se référer à la section 3.1.3. Communication aux investisseurs).
- 4 L'adhésion d'Inter Invest Capital à des initiatives et engagements publics (pour plus d'informations se référer à la section 2.2. Engagements et initiatives pour l'investissement responsable).
- 5 L'organisation interne d'Inter Invest Capital et les ressources dédiées à l'ESG (pour plus d'informations se référer à la section 3.1.1. Ressources dédiées à l'ESG).

3.1.1. Ressources dédiées à l'ESG

La démarche d'investissement responsable portée par Inter Invest Capital est directement soutenue par sa Direction. Jusqu'en 2021, M. Guillaume Donnedieu de Vabres, gérant financier de la société de gestion, a été en charge de superviser la démarche et la politique d'investissement responsable d'Inter Invest Capital.

En 2022, Inter Invest Capital a décidé de renforcer son équipe dédiée à l'ESG en nommant le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) et responsable des risques, M. Pierre Guidou, référent ESG de la société de gestion. Le référent ESG est notamment

responsable de la mise en œuvre des procédures et politiques ESG au sein de la société de gestion.

Afin de soutenir Inter Invest Capital dans sa démarche d'investissement responsables et de prise en compte des critères ESG dans sa stratégie d'investissement, la société de gestion peut également faire appel à des prestataires de services externes spécialisés sur ces thématiques. Inter Invest Capital ambitionne notamment de se faire accompagner dès 2022 par une société de conseil spécialisée dans la définition et le déploiement d'une nouvelle stratégie ESG.

Pour aller plus loin – Former l'ensemble des équipes aux pratiques d'investissement responsable

Inter Invest Capital souhaite impliquer l'ensemble de ses employés et plus particulièrement ses équipes d'investissement dans la prise en compte des critères ESG aussi bien dans les activités d'investissement que dans la gestion et le dialogue avec les entreprises en portefeuille. Ainsi, dans le cadre de la refonte de sa stratégie ESG, Inter Invest Capital a formé, dès 2022, l'ensemble de ses employés aux thématiques de l'investissement responsable.

La formation a notamment permis aux équipes de :

- Comprendre et identifier les concepts clés liés à l'ESG et l'investissement responsable ;
- Comprendre le contexte et les réglementations clés liées à la finance responsable ;
- Identifier les pratiques ESG des concurrents d'Inter Invest Capital et des acteurs clés du capital-risque / capital-croissance ;
- Identifier comment la durabilité est intégrée dans les stratégies d'investissement.

3.1.2. Politique de rémunération

Inter Invest Capital met en place une politique de rémunération cohérente favorisant une gestion saine et efficace du risque. Inter Invest Capital s'assure que l'ensemble de ses employés reçoivent une rémunération juste et bénéficient du partage de la création de valeur. Cependant, à ce jour, la politique de rémunération d'Inter Invest Capital ne prend pas en compte de critères ESG ou de durabilité.

Dans le cadre du projet de refonte de sa stratégie ESG, Inter Invest Capital pourrait être amené à modifier sa politique de rémunération afin de valoriser davantage les pratiques ESG de ses équipes et de son portefeuille.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération d'Inter Invest Capital est disponible sur le site Internet de la société de gestion.

3.1.3. Communication aux investisseurs

Inter Invest Capital s'engage à communiquer de manière transparente à ses investisseurs l'inclusion des critères ESG dans sa politique d'investissement. La rédaction de ce premier rapport annuel ESG témoigne de la volonté d'Inter Invest Capital d'apporter toujours plus de transparence à ses investisseurs.

Les informations sur l'approche d'investissement responsable d'Inter Invest Capital sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion. Les documents publiés sont la charte ESG d'Inter Invest Capital, la politique de durabilité, la politique de rémunération ainsi que la politique de gestion des conflits d'intérêts.

3.2. Processus d'investissement responsable

Afin d'assurer la prise en compte de critères ESG dans ses processus d'investissement, Inter Invest Capital a défini des étapes clés allant de l'identification et l'analyse préliminaire des opportunités d'investissement jusqu'à la décision d'investissement finale. Ces étapes du processus d'investissement sont précisées dans une procédure ESG interne rédigée en février 2022, qui sera mise à jour à la suite de la refonte de la stratégie ESG d'Inter Invest Capital au S2 2022.

Inter Invest Capital s'engage à appliquer de façon systématique des filtres lors de la revue préliminaire des opportunités d'investissement visant à exclure certains secteurs d'activité comme la vente d'armement, le tabac et la pornographie ou contrevenant aux normes ou conventions internationales : violation des droits humains, travail des enfants, corruption, non-respect des normes environnementales.

Au-delà des critères financiers, l'analyse préalable à toute décision d'investissement intègre la prise en compte des trois dimensions de l'ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) afin d'identifier d'éventuels risques. L'analyse est présentée au comité d'Investissement.

Les pactes d'actionnaires signés avec les partenaires au capital des entreprises en portefeuille intègrent une clause ESG.

Focus sur les risques de durabilité

À ce jour, Inter Invest Capital intègre la prise en compte des facteurs de risque de durabilité dans ses processus d'investissement, mais l'existence d'un risque lié à ces facteurs n'est pas systématiquement un obstacle à sa décision d'investissement.

En revanche, Inter Invest Capital ne prend pas en compte, dans le cadre de sa politique d'investissement, l'impact négatif des décisions d'investissement sur la durabilité.

Pour aller plus loin – Renforcer l'intégration des critères ESG à chaque étape du processus d'investissement

En 2022, Inter Invest Capital s'est engagé dans la refonte et le déploiement de sa stratégie d'investissement responsable, afin de répondre aux attentes de ses investisseurs, privés comme institutionnels, et de se positionner comme un investisseur engagé pour la durabilité.

La nouvelle stratégie d'investissement responsable s'appliquera à l'ensemble des nouveaux fonds levés par Inter Invest Capital. Elle définira notamment les thématiques ESG prioritaires pour Inter Invest Capital, une nouvelle procédure ESG permettant d'intégrer plus encore l'analyse de la performance ESG des entreprises dans les décisions d'investissement et le suivi du portefeuille, ainsi que des outils permettant de déployer cette procédure ESG.

Enfin, conscient des enjeux actuels en matière de climat et de biodiversité, Inter Invest Capital définira, dans le cadre de sa nouvelle stratégie ESG, les engagements que la société de gestion souhaite prendre sur ces sujets.

4. Portefeuille d'Inter Invest Capital

4.1. Engagement auprès des entreprises en portefeuille

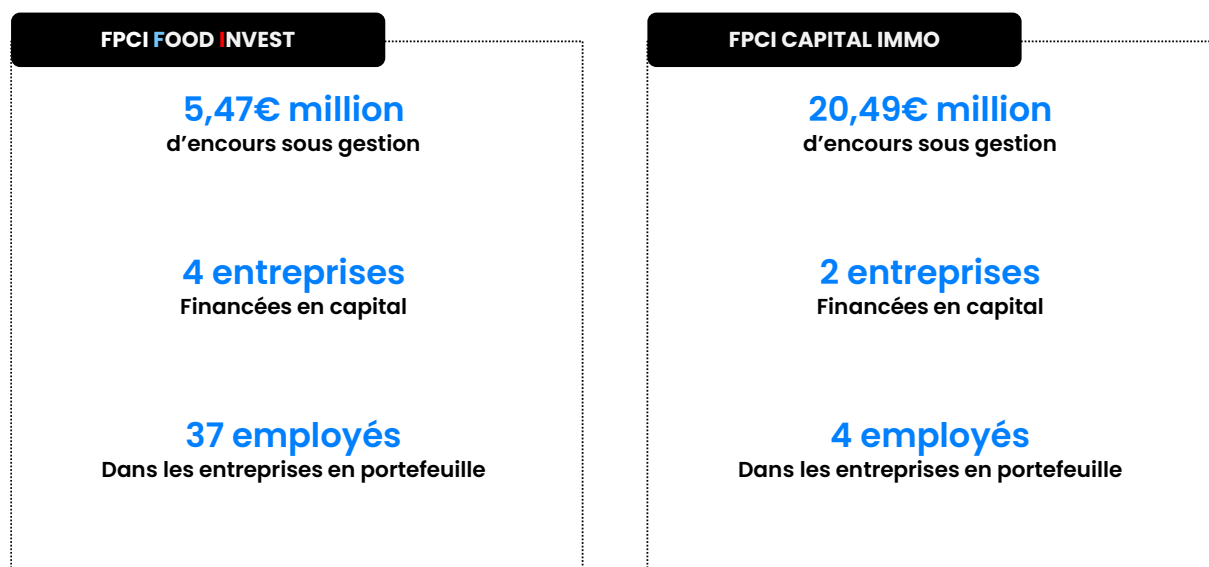
En tant qu'investisseur actif auprès de ses entreprises en portefeuille, Inter Invest Capital établit un dialogue permanent et bienveillant avec les gestionnaires des participations afin de discuter de la mise en œuvre de leur stratégie d'affaires, de leurs résultats et des risques financiers et non financiers auxquels ils sont exposés.

A travers ce dialogue, Inter Invest Capital souhaite promouvoir l'adoption de bonnes pratiques ESG au sein de ses portefeuilles. Ainsi, Inter Invest Capital s'engage à suivre la performance ESG de ses portefeuilles et à accompagner les dirigeants des entreprises dans la mise en place de plan d'actions pertinents.

Un questionnaire ESG élaboré par Inter Invest Capital en 2021 sera transmis chaque année aux sociétés en portefeuille. Les résultats de ces questionnaires permettront à Inter Invest Capital de suivre la mise en place des bonnes pratiques et d'identifier des axes d'amélioration possibles. Les équipes d'investissement d'Inter Invest Capital feront périodiquement le point avec les dirigeants des entreprises de leurs portefeuilles afin de

vérifier le suivi de ces éventuels plans d'action ESG et le respect d'engagement au regard de leur pratiques ESG.

Afin de se conformer aux exigences de reporting ESG du label Relance, toutes les participations des deux fonds labellisés Relance, FPCI Food Invest et FPCI Capital Immo, ont réalisé un reporting extra financier de leurs activités en 2021. Sur la base des réponses apportées au questionnaire ESG d'Inter Invest Capital, une notation ESG a été calculée pour les deux fonds labellisés :



Focus sur le questionnaire ESG

Les questionnaire ESG définis par Inter Invest Capital en 2021 sera déployé auprès de l'ensemble des entreprises en portefeuille dès 2022. Il permettra notamment de définir une notation ESG pour chaque entreprise en portefeuille et pour chaque fonds d'investissement géré par Inter Invest Capital. Le questionnaire comporte actuellement 40 questions pondérées également entre les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance. Dans le cadre de la refonte de la stratégie ESG d'Inter Invest Capital, le questionnaire pourra être modifié courant 2022.

Les thématiques ESG adressées par le questionnaire sont les suivantes :

QUESTIONNAIRE ESG



ENVIRONNEMENT

Politique environnementale et système de gestion

Contribution à la neutralité carbone

Initiatives mises en place

Litiges et controverses environnementales



SOCIAL

Emploi

Egalité au travail

Formation et partage de la valeur

Santé et Sécurité

Litiges et controverses sociales



GOUVERNANCE

Conseil d'administration / surveillance

Conseil de direction

Politique RSE et éthique des affaires

Litiges et controverses

Pour aller plus loin – Améliorer la performance ESG des sociétés en portefeuille

Pour s'engager davantage auprès des entreprises en portefeuille et les accompagner dans leur démarche de durabilité et le déploiement de bonnes pratiques ESG, Inter Invest Capital souhaite renforcer le suivi annuel des entreprises en portefeuille.

Le déploiement du questionnaire ESG d'Inter Invest Capital dès 2022 à l'ensemble de son portefeuille amorcera cette nouvelle démarche d'accompagnement. Le questionnaire permettra de récolter des indicateurs ESG clés, d'évaluer la performance ESG des entreprises et des fonds d'investissement. Ce questionnaire permettra également de récolter des indicateurs d'incidence négatives listés dans le règlement SFDR (pour plus d'informations se référer à la section Annexe – Un contexte réglementaire en pleine

évolution).

Plus encore, Inter Invest Capital souhaite mettre en place des comités ESG internes, supervisés par le référent ESG et regroupant les gérants financiers des fonds d'investissement. Ces comités ESG permettront de passer en revue la performance ESG de l'ensemble des entreprises en portefeuille, sur la base notamment de leur réponse apportée au questionnaire ESG, et d'identifier d'éventuels risques ou opportunités. En cas de besoin, le comité pourra s'accorder sur un plan d'action ESG qui sera proposé aux gérants de l'entreprise en portefeuille et définira des pistes d'évolution pour améliorer sa performance ESG.

Les plans d'action ESG pourront être mis à jour annuellement pendant la période de détention. Les progrès seront discutés chaque année avec les dirigeants de l'entreprise ainsi qu'au niveau des comités ESG internes d'Inter Invest Capital.

4.2. Etude de cas - CertiDeal, réduire l'empreinte du numérique

CertiDeal

Depuis 2017, Inter Invest Capital accompagne le développement de CertiDeal, entreprise française de l'ESS leader du reconditionnement et de la revente d'appareils électroniques. Lancé fin 2015, CertiDeal a déjà convaincu plus de 500,000 clients d'acheter un smartphone plus respectueux pour la planète, et figure, pour la troisième fois, sur la liste des FT120 (FrenchTech 120).

Réduire l'impact environnementale des appareils électroniques



Alors que la fabrication d'un smartphone est responsable de 75% de son empreinte environnementale, sa durée de vie moyenne n'est que de deux ans.

En prolongeant la durée de vie des appareils électroniques, l'objectif de CertiDeal est de minimiser à la fois le gaspillage écologique et les dommages causés par les usages électroniques.

CertiDeal se différencie par un laboratoire d'experts internalisés qui permet de tester chaque produit avec une certification unique en Europe garantissant la conformité et la qualité des appareils revendus. En 2022, CertiDeal a souhaité mesurer précisément l'impact positif de ses activités. Accompagné par *Carbometrix*, une entreprise spécialisée dans la conduite de bilan carbone, CertiDeal a pu évaluer que chaque

téléphone reconditionné dans ses ateliers permet d'éviter 49kg d'émissions de CO₂ par rapport à la production d'un téléphone neuf.

49kg de CO₂ évités par téléphone reconditionné

Favoriser l'accès à l'emploi



En 2022, CertiDeal a lancé la CertiAcadémie, une initiative sociale et solidaire qui donne la possibilité à tout un chacun de pouvoir se former aux bases des métiers du reconditionnement et de la réparation.

Formation 100% gratuite, la priorité est donnée aux personnes en situation d'exclusion, de réinsertion, ou en reconversion professionnelle. Encadrée par des professionnels du métier du reconditionnement et de la réparation électronique, elle permettra aux étudiants de bénéficier d'une formation de qualité et d'être embauchés dans un atelier de réparation ou reconditionnement.

Le mot de Laure Cohen – Co-fondatrice de CertiDeal

« En tant que reconditionneur, notre travail consiste à donner une seconde vie aux téléphones et aux objets électroniques : plutôt que de démanteler un téléphone, nous le réparons afin de le revendre et de le réutiliser, prolongeant ainsi sa durée de vie et réduisant considérablement son empreinte environnementale.

De l'approvisionnement à l'expédition, nous assurons la qualité et la fiabilité des produits que nous reconditionnons grâce à notre application CertiCheck et à nos propres ateliers de réparation. Ces standards permettent à nos clients d'acheter sereinement des produits reconditionnés de même qualité que des produits neufs. Notre ambition est d'imposer ces standards au marché du reconditionné.

Nous souhaitons que les consommateurs changent leurs habitudes. Nos garanties et nos exigences permettent aux consommateurs de se diriger naturellement vers des produits reconditionnés plutôt que neuf, adoptant ainsi des habitudes de consommation plus durables et responsables, à moindre prix. »

Pour aller plus loin - Identifier, mesurer et développer les impacts positifs de son portefeuille

Inter Invest Capital souhaite engager une démarche d'identification et de mesure des impacts positifs des entreprises de ses portefeuilles dans le but de valoriser l'impact positif

de ses participations.

La méthodologie utilisée pour mesurer les potentiels impacts positifs des entreprises sera définie dans le cadre de la nouvelle stratégie ESG d'Inter Invest Capital.

Afin d'identifier les entreprises de ses portefeuilles ayant des activités pouvant être considérées comme durables, Inter Invest Capital pourra procéder à une première évaluation de l'éligibilité des activités des entreprises de son portefeuille sur la base des six objectifs en vigueur définis par la taxonomie européenne verte.

Focus sur la Taxonomie Européenne Verte

Le règlement européen sur la taxonomie verte vise à établir une classification des activités économiques afin de déterminer celles qui peuvent être considérées comme « durables sur le plan environnemental » ou « vertes ». L'objectif est de réorienter les investissements vers des activités favorables à la transition énergétique et écologique, notamment celles qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique.

La Taxonomie Européenne Verte définit six objectifs environnementaux auquel les entreprises, en fonction de leurs activités, peuvent répondre.

Le cadre défini par la Taxonomie est stricte et permet d'identifier i) les activités éligibles à la Taxonomie et ii) celles effectivement alignées.

Avertissements

Inter Invest Capital, une société par actions simplifiée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'agrément GP 15000006.

L'investissement dans les fonds gérés par Inter Invest Capital peut comporter des risques importants dus, entre autres, à la nature des investissements que les fonds font ou ont prévu de faire. Entre autres, les investissements réalisés par les fonds sont risqués et peu liquides. De plus, rien ne garantit que le taux de rendement attendu des fonds puisse être atteint ni même que les fonds, à la date de leur liquidation, restitueront aux porteurs de parts le montant du capital qu'ils ont versé initialement. Les fonds présentent donc un risque de perte en capital.

Les différents labels ou chartes signés par Inter Invest Capital visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds.

Annexe – Un contexte réglementaire en pleine évolution

Les institutions financières sont désormais invitées à rendre compte de leur stratégie ESG, de sa mise en œuvre et des résultats obtenus, conformément à la réglementation applicable aux Fonds de Inter Invest Capital.

SFDR

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est un règlement européen entré en vigueur en 2021 visant à établir des règles de transparence harmonisées pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers en ce qui concerne les risques de durabilité et les impacts négatifs sur la durabilité dans les décisions d'investissement, les informations sur les produits financiers et la politique de rémunération.

À l'heure actuelle, Inter Invest Capital ne tient pas compte des principaux effets négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, comme le prévoit spécifiquement l'article 4 du règlement de l'UE sur la publication d'informations sur la finance durable.

Par ailleurs, le règlement européen SFDR vise à rendre le profil de durabilité des fonds plus comparable et mieux compris par les investisseurs finaux.

- Food Invest, Inter Invest Fortuny II, Outre-Mer Inter Invest 4, Capital Immo et Inter Immo ne promeuvent pas des caractéristiques environnementales ou sociales et n'ont pas pour objectif de réaliser des investissements durables. Ces Fonds ne sont donc pas soumis aux obligations d'information supplémentaires pour les produits financiers visées aux articles 8 et 9 du règlement SFDR.
- Les autres fonds de Inter Invest Capital (Holding Inter Invest ISF 20216, Holding Inter Invest ISF 2017, FPCI Inter Invest Gravity 2017, FPCI Fortuny, FIP Inter Invest ISF 2015, FIP Inter Invest ISF 2016, FIP Outre-Mer Invest 1, FIP Inter Invest ISF 2017, FIP Outre-Mer Invest 2 et FIP Outre-Mer Invest 3) ne sont pas tenus de se conformer au SFDR car leur période de commercialisation se sont terminées avant 2021 et ne sont donc pas classés.

Article 29

L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) renforce les exigences de transparence en matière ESG des investisseurs.

- Afin de se conformer à la réglementation Article 29 de la LEC, Inter Invest Capital est prié de divulguer les informations liées à la démarche générale de la société de gestion (politique et stratégie d'investissement, liste des produits « durables » et pourcentage des encours totaux, adhésion de l'investisseur à une charte ou un

label).

- Inter Invest Capital communique également dans le cadre de rapport, de manière volontaire, plusieurs informations mentionnées par le l'article 29 de la LEC.

Table de concordance des sections de ce rapport avec l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier)

| Information à publiée | Publication Obligatoire | Publication Volontaire | Section du rapport associée |
|--|-------------------------|------------------------|---|
| Démarche générale de l'entité | ✓ | | <u>1. Inter Invest Capital en Bref</u> <u>2.2. Engagements et initiatives pour l'investissement responsable</u> <u>3.3. Processus d'investissement responsable</u> |
| Moyens internes pour contribuer à la transition | | ✓ | <u>3.1.1 Ressources dédiées à l'ESG</u> |
| Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité financière | | ✓ | <u>3.1.2 Politique de Rémunération</u> |
| Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants | | ✓ | <u>4.1. Engagement auprès des entreprises en portefeuille</u> |
| Investissements « durables » et investissements dans les énergies fossiles | | - | |
| Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris | | - | |
| Stratégie d'alignement « biodiversité » | | - | |
| Intégration des risques ESG dans la gestion des risques | | ✓ | <u>3.2. Processus d'investissement responsable</u> |
| Mesures d'amélioration | | ✓ | <u>Pour aller plus loin – Former l'ensembles des équipes à l'investissement responsable</u> <u>Pour aller plus loin – Renforcer l'intégration des critères ESG à chaque étape du processus d'investissement</u> <u>Pour aller plus loin – Améliorer la performance ESG des sociétés en portefeuille</u> <u>Pour aller plus loin – Identifier, mesurer et développer les impacts positifs de son portefeuille</u> |